

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, COHAS Régine,

Pouvoirs : ROCHIGNEUX Didier pouvoir donné à O. MOLLE, COMBE Emilie pouvoir donné à R. COHAS, DELHOMME Baptiste pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : GARIN Maximilien

Secrétaire de séance : Odile MOLLE

Objet : Décision modificative n° 1

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits au budget 2024 afin de prévoir une provision pour des créances non recouvrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2024:

Section de fonctionnement

Dépense
cpte 618/011 (divers services extérieurs) - 605 €

Dépense
cpte 681/68 (Dotation aux provisions) + 605 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 18 décembre 2024
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Odile MOLLE

A blue ink signature of Odile MOLLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241218-2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024